L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. XVII. PHILADELPHIE, 7 AVRIL, 1810. VOL. I.

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÉTRE.

[La pièce suivante extrait de *L'Ambigu*, Journal Périodique Français, imprimé à Londres, par M. Peltier, nous ayant paru renfermer des détails très intéressans sur les causes qui ont amené les relations commerciales entre la France et les Etats-Unis dans la position critique où elles sont actuellement, nous la présentons à nos lecteurs sans une seule remarque de notre part, jugeant bien qu'ils sauront apprécier jusqu'à quel point l'on doit croire dans la véracité de l'auteur.]

Exposé de la conduite de la France envers l'Amérique, prouvée par plusieurs cas décidés au Conseil des Prises à Paris, par Lewis Goldsmith, *avec cette épigraphe :*

Semperque recentes
Convectare juvat prædas et vivere rapto.

Un vol. in-8vo. de 130 pages, chez Richardson.

Dans un avertissement qui précede cet ouvrage, l'auteur informe le public qu'une résidence de huit années dans la capitale de l'empire de Napoléon, une connaissance intime avec quelques uns des personnages les plus marquans de ce pays, et les différentes situations dans lesquelles il s'est trouvé, (ce qui signifie à peu près les fonctions qu'il a remplies) lui ont fourni des occasions que peu de personnes ont eues, de recueillir en dernier lieu des matériaux sur l'état de la société à Paris et sur la politique suivie par le gouvernement Français et par ses agens. Il ajoute qu'il a pris la résolution de communiquer au public toutes ses notes à mesure qu'il aura le tems de les préparer pour l'impression. Et pour commencer, il choisit la conduite de la France vis-à-vis les Etats-Unis de l'Amérique, sujet sur lequel, d'après ce qu'il a lu et entendu depuis son retour de France, il lui parait que l'on a de bien fausses notions dans ce pays-ci.

Certes, il est peu d'écrivains qui puissent offrir des notes aussi intéressantes sur ce qui se passe aujourd'hui en France, que ce Goldsmith, longtems rédacteur du journal *l'Argus*, traducteur de l'ouvrage de M. d'Hauterive qui fit tant de bruit, *sur l'Etat de la France à la fin du Dix-huitième Siecle*, ayant vécu dans l'intimité avec ce diplomate, et ayant été employé successivement dans les bureaux de Fouché, de Talleyrand, de la Marine, &c. Si M. Goldsmith est véritablement jaloux de réparer les torts qu'il a envers son pays, et si ce n'est pas un nouveau Méhée de la Touche, il a maintenant une belle occasion de se rendre utile : accueillons donc ses premieres révélations, sans rien préjuger sur sa personne et sur sa conversion.

Personne n'ignore qu'il existe en

Angleterre un parti puissant qui a pour systême de croire à l'infaillibilité du gouvernement Américain avec autant d'opiniâtreté que M. Milner croit à l'infaillibilité du Pape qui l'a fait évêque de Castabala pour avoir soutenu et admiré le concordat que le St. Pere condamne aujourd'hui de toute son ame.

Aux yeux de ce parti, M. Jefferson, M. Madison sont des especes de demi-dieux politiques, devant lesquels les Solon, les Lycurgue, les sept sages de la Grece doivent incliner leur tête humiliée. Ces admirables personnages ne peuvent commettre aucune faute ; ils tiennent une balance exacte entre l'Angleterre et la France ; la Grande Bretagne est la seule puissance qui s'obstine à avoir des torts envers eux!!

Encouragé, animé par ces fidelles chargé d'affaires d'Amérique à Londres, voyez comme M. Jefferson traite son grand ami de Paris! il est en adoration devant lui ; il reçoit ses vaisseaux dans les mêmes baies d'où il repousse les frégates Anglaises ; il souffre toute sorte d'avanies de sa part sans examen, sans récrimination ; et tandis qu'il laisse soustraire impunément aux vaisseaux d'Angleterre leurs meilleurs matelos, tandis qu'il refuse à nos équipages le pain et l'eau, il trouve le moyen d'envoyer des squelettes du Mammoth d'Amérique à son bon ami le grand Mammoth en vie des Thuilleries !

Cette partialité outrée en faveur de la démocratie Américaine, soutenue par sa commere la tyrannie Française se manifesta surtout à l'époque de nos fameux Ordres en Conseil de Janvier 1807. Les auteurs de quelques pamphlets qui firent beaucoup de bruit dans le tems, et les rédacteurs de certains paragraphes dans un journal plus digne d'être imprimé à Washington qu'auprès de Somerset-House, soutenaient fort et ferme que ces ordres avaient été sciemment et méchamment rendus sur un faux principe ; que les représailles des décrets de Berlin et de Milan sur lesquelles ils étaient fondés, étaient injustes et portaient à faux, puisqu'il était connu que ces décrets Français n'avaient jamais été que comminatoires et qu'ils étaient uniquement destinés à sonder les dispositions de l'Angleterre ; qu'on ne pouvait pas citer un seul cas où ils eussent été mis à exécution contre un bâtiment Américain qui eut touché à un port d'Angleterre, ou qui eut été visité par un bâtiment de guerre britannique ; et même qu'une lettre de M. Décrès, ministre de la marine en France, avait déclaré officiellement le 24 Décembre 1806, au Général Armstrong, Ministre Américain à Paris, que le décret de Berlin du 21 Novembre 1806, ne s'appliquerait point aux arrangemens existant avec les Américains, et n'apporterait aucune modification aux regles observées entre la France et l'Amérique, &c. &c.

Que l'on cite un seul cas, disait-on avec emphase, où l'intégrité politique du plus grand homme de l'ancien monde ait porté atteinte à l'intégrité commerciale du premier peuple du nouveau continent, et dans lequel l'impartialité Française n'ait pas respecté la neutralité, l'innocence et la bonne foi Américaine ?

A peine citait-on ici un ou deux cas, et cela avec quelque hésitation encore, car on n'avait que des informations assez incomplettes sur ce qui se passait dans le Divan de Paris. Les victimes elles mêmes cachaient leurs plaies, comme ces voleurs qui cachent avec soin leurs blessures de peur d'être reconnus, lorsque voici venir un interprête juré du Conseil des Prises à Paris, un garçon même de la boutique, qui

nous révele, qui nous détaille par le menu, non pas un, ni deux, ni trois cas où les Américains ont passé par les verges Impériales, mais bien 26 cas consécutifs dans lesquels ces décrets Français ont été mis à exécution contre les pauvres *Yankees*, et sur lesquels nous ne voyons pas que leurs *Exécuteurs** ayent dit le moindre mot.

Ce fut un événement assez remarquable, que le Président Jefferson et le Premier Consul Bonaparte commencerent leur carrière à peu près à la même époque. Les deux prédécesseurs de M. Jefferson, Washington et Adams, avaient essayé de tenir la balance égale entre le parti aristocratique ou Anglais et le parti démocratique ou Français qu'on remarque en Amérique. Jefferson crut faire beaucoup mieux, il se mit lui-même dans la balance, et tout fut démocratisé sous son administration, même après que Napoléon eut jetté le masque et se fut déclaré Empereur et Roi héréditaire.

"Dans l'année 1806," dit M. Goldsmith, "le ministre Américain, M. Monroe arriva à Londres pour y conclure un traité de commerce, conjointement avec M. Pinkney, ministre des Etats-Unis à la cour de St. James. Dès que Bonaparte en fut averti, il eut un accès de rage, et il déclara que *si le gouvernement Américain osait conclure un traité avec la Grande-Bretagne, il regarderait aussitôt l'Amérique comme ennemie, et lui déclarerait la guerre.* Cette menace empêcha la ratification du traité qui avait déjà été signé à Londres."

Telle était à cette époque, l'impartialité et l'indépendance du gouvernement Américain! Bonaparte voulut prouver qu'il y allait de bon jeu. Il rendit alors son fameux décret de Berlin du 21 Novembre 1806, par lequel il mettait les Isles Britanniques en état de blocus, et entr'autres dispositions dignes de Robespierre, déclarait que tout individu sujet de la Grande-Bretagne serait fait prisonnier de guerre *partout où on le trouverait.*

Un article de ce décret ordonnait que toutes les lettres adressées à des Anglais, ou écrites en Anglais, seraient arrêtées!

"En conséquence de cet article du décret, il fut donné ordre à tous les commis de la poste de saisir les lettres adressées à des personnes qui porteraient des noms Auglais. Deux négocians Américains, résidant alors à Paris, allerent chez l'administrateur général dss postes, M. le Comte la Valette, conseiller d'état. Ils lui firent des remontrances sur la rigeur que l'on exerçait par ce décret envers les Américains, et ils lui représenterent que les noms Anglais et les noms Américains étant absolument semblables, il serait impossible de les distinguer. Ils lui demanderent en conséquence ce qu'ils devaient faire pour leur correspondance, lorsqu'il leur était défendu d'écrire en Anglais. Le conseiller d'état répliqua: "correspondez dans votre laugue!" Cet administrateur ignorait que les Américains ne parlent qu'Anglais. Cela n'étonnera pas, quand on saura que M. le Comte la Valette était anciennement garçon limonadier, puis soldat, puis général, &c.

Le ministre Américain à Paris, le Général Armstrong, n'eut pas plutôt connaissance du décret de Berlin, qu'il vit clairement qu'il était dirigé contre l'indépendance du commerce des Etats-Unis, puisqu'à cette époque il n'y avait presque pas d'autre pays qui fut neutre. Il s'adressa au Ministre de la Marine de France pour lui demander si ce décret concernait les vaisseaux Américains; qu'il avait d'autant plus de raison de s'en informer qu'il y avait alors en

* Pour l'intelligence de cette expression, il faut que l'on sache que les beaux genies Américains ne se contentent pas de perfectionner les lois civiles et politiques de l'Angleterre; ils étendent leur influence jusques sur les lois du langage; et pour exprimer avec concision et énergie les membres de leur pouvoir exécutif, le Président et ses ministres, les écrivains Américains les appellent maintenant avec une grande simplicité, *leurs exécuteurs.* Ainsi tout, sous le manteau de la neutralité, s'est enrichi chez ce peuple, jusqu'à la langue.

Angleterre plusieurs navires des Etats-Unis prêts à partir pour l'Amérique.

A cette question le ministre de la marine répondit qu'il allait dépêcher un courier à son maître afin de connaitre ses intentions à cet égard ; peu après, il écrivit au Général Armstrong sa lettre du 24 Décembre, par laquelle il l'informait que l'Empereur avait décidé que le décret de Berlin n'était point en contravention aux traités existans entre la France et l'Amérique. Cette lettre fut envoyée à M. Munroe qui la communiqua aux négocians Américains à Londres.

Le premier cas qui se présenta pour mettre à l'essai le décret de Berlin et l'efficacité de la modification annoncée par Décrès, fut le cas, du navire Américain l'*Horison*, frété par le gouvernement Espagnol pour aller porter une cargaison à Lima et en rapporter les retours en Espagne. Sur la foi de l'assurance donnée par Décrès, ce navire partit de Londres avec une riche cargaison ; mais une tempête le jetta sur la côte de France, où il fut saisi provisoirement par la Douane. Le cas renvoyé à la Cour des Prises pour avoir sa décision, les propriétaires employerent un très honnête avocat au conseil, M. de la Grange, accoutumé à plaider et à perdre toutes ces sortes de causes. Il eut beau montrer la charte-partie entre le capitaine et le gouvernement Espagnol, ami et allié de la France, et de plus en état d'hostilité avec la Grande-Bretagne, le navire était richement chargé, il fut condamné. Lorsqu'on cita au Conseil des Prises la lettre du ministre, la réponse prouva la servilité de ses membres, et combien peu les ministres étrangers doivent ajouter foi aux déclarations officielles d'un Ministre Français ; on dit que le ministre de la marine avait outrepassé ses pouvoirs, lorsqu'il avait pris sur lui d'écrire une telle lettre ; qu'une lettre ministérielle ne pouvait, en aucun cas, invalider un décret impérial.

Le supercargue du bâtiment, M. Mac Clure, frere de l'armateur et propriétaire du navire et cargaison, fut arrêté et mis en prison, dans la capitale du pays le plus éclairé de l'univers, parce qu'il fut soupçonné de pouvoir bien être Anglais ! le plus grand crime dont un homme puisse être accusé en France, surtout s'il est démocrate.*

M. Mac Clure obtint, non sans peine, d'être mis en surveillance, jusqu'à ce qu'il eut prouvé, non pas qu'il était naturalisé citoyen Américain, mais qu'il était bien et dûment né en Amérique.

Le 10 Janvier 1807, parurent les Ordres en Conseil, qui étaient certes bien loin d'être conçus et libellés sur le modelle du décret de Berlin. Ils défendaient seulement aux vaisseaux neutres de naviguer d'un port de France à l'autre. Ils n'ordonnaient point aux commandans des vaisseaux de guerre de saisir les Américains qui allaient en France, mais seulement de les avertir de ne pas suivre leur destination et de discontinuer leur voyage. Ces bâtimens, ainsi prévenus, avaient encore mille marchés ouverts pour aller vendre leur cargaison et en acheter une en retour sans crainte d'être molestés.

Le gouvernement Américain n'ayant montré aucune disposition à résister au décret de Berlin, le gouvernement Anglais jugea à propos de rendre les Ordres en Conseil du 17 Novembre 1807.

Ces ordres mirent en état de blocus tous les ports dont le pavillon britannique était exclus, et toutes les colonies ennemies ; déclarerent

* M. Lewis Goldsmith montre ici le bout de l'oreille !

illégal tout commerce en articles du produit et manufactures des dits pays et colonies, et ordonnerent que tout bâtiment qui serait pris en contravention serait condamné.

Dès que ces ordres furent rendus, ces mêmes Américains ou leurs amis, qui n'avaient pas soufflé lors du décret de Berlin, de peur que la colere de leur auguste prototype ne les dévorat *comme le feu dévore les cannes desséchées*, se mirent à crier, hurler, aboyer, à Londres comme des animaux qu'on écorche. Les pamphlets, les chroniques du matin, les *forum* firent un feu de bilbaude sur les ministres. Les Américains se trouvaient comme l'âne de la fable, entre deux bottes de foin, ne sachant laquelle mordre. Ils donnerent la préférence à l'Angleterre pour faire entendre leurs plaintes, et cependant nos Ordres étaient la modération pure en comparaison du décret féroce de Berlin.

Peu après l'émission de ces Ordres, parut le fameux décret de Milan du 17 Décembre 1807, portant, que tout navire, de quelque nation qu'il fut, qui se serait laissé visiter par un navire Anglais, serait *dénationalisé*, saisi, condamné et confisqué.

Ainsi, dit M. Goldsmith, un navire neutre se trouve dénationalisé, parce que, de peur d'être coulé bas par un vaisseau de 100 canons, il s'est soumis à une visite à laquelle il ne pouvait s'opposer ; il est puni, non pour son fait, mais pour celui d'un autre ! il ne pourra entrer dans un port Français, ni même dans celui d'un allié de la France ! Ainsi Napoléon faisait à Milan des lois pour Pétersbourg !

Comme on dit à Londres que ce décret de Milan était une représaille pour les Ordres en Conseil de Novembre, M. Goldsmith cite une lettre de M. Colin, conseiller-d'état et directeur-général des Douanes en France, datée de Paris du 17 Mars 1808, adressée aux autorités de droit dans les ports de France, de Hollande et d'Italie, portant ce qui suit :

Le séquestre des navires neutres doit être mis à exécution, conformément aux ordres de S. M. I. qui expriment formellement que tous vaisseaux neutres doivent être séquestrés, lorsqu'ils auront été visités par l'ennemi, soit *antérieurement*, soit postérieurement au décret du 17 Décembre 1807, et l'affaire renvoyée au Conseil des Prises."

Si Bonaparte avait à cœur d'assurer son titre de Protecteur de la liberté des mers contre l'*île usurpatrice*, comme il lui avait plu d'appeller la Grande-Bretagne, il aurait bien dû imiter la conduite du prétendu tyran des mers, en accordant aux neutres un certain espace de tems pour être informé de l'existence de ses ordres de pirate : mais il préféra adopter pour regle de sa conduite sur l'océan, celle que Jonathan Wild, qu'il semble avoir pris pour son modele, avait établi pour ses dépréda-tions sur la Terre-Ferme.

Sur ce mot *usurpatrice*, l'auteur donne une note curieuse, que voici :

"Il y a environ trois ans, que Bonaparte, dans un discours à son servile Sénat, appella la Grande-Bretagne l'*île usurpatrice*. Ce mot était alors une expression neuve dans la langue Française, quoique ce soit le mot féminin du mot usurpateur. Le mot fut adopté, un libraire distingué de Paris, nommé Moutardier, publia, quelque tems après, une nouvelle édition du Dictionnaire Français, sous le titre de *Dictionnaire de l'Académie Française*, avec un appendix contenant les nouveaux mots introduits dans la langue depuis la Révolution, et les noms des personnes qui les ont introduits. Vis-à-vis des mots Usurpateur, Masculin— Usurpatrice, féminin, était placé le nom de l'*Empereur Napoléon*. Sur le champ, le libraire fut arrêté, et l'on saisit tous les exemplaires du livre que l'on put trouver."

Bonaparte rendit un nouveau dé-

cret daté du Palais des Thuilleries, le 11 Janvier 1808, par lequel il présentait des appas aux matelots pour dénoncer leurs capitaines. Par l'article 1er. on promettait à tout homme de l'équipage ou passager qui déclarerait au chef de la Douane que tel navire venait d'Angleterre ou avait touché à un port occupé par les troupes Anglaises, ou bien aurait été visité par quelque bâtiment Anglais, qu'il recevrait le tiers du produit net de la vente du navire et de la cargaison, si l'information se trouvait juste.

En conséquence, le capitaine Raphael Linzee fut condamné snr la dénonciation de son équipage portant qu'il avait un frere dans la marine Britannique. L'équipage fut récompensé de sa perfidie d'une maniere très convenable ; il fut pressé pour servir dans la marine Française à Porto Ferrajo, et ne reçut jamais une piece de 24 sous pour sa dénonciation.

Le capitaine Linzee fut traité de la maniere la plus barbare. Il fut jetté dans la prison commune à Porto Ferrajo. Il ne lui fut pas permis d'écrire ni de communiquer avec aucune créature vivante, jusqu'à ce que navire et cargaison ne fussent condamnés. Alors il fit des démarches pour pouvoir se rendre à Paris et interjetter appel au Conseil d'Etat. Le général Armstrong lui envoya un passeport, contresigné par Fouché, ministre de la Police. Mais le commissaire de la marine à Porto Ferrajo refusa de le laisser partir sous prétexte que son passeport aurait dû être contresigné par le ministre de la marine. Il fut renvoyé à Paris à cet effet, et à la fin le pauvre capitaine Linzee fut relâché. Quand il fut arrivé à Paris, il fut mis en surveillance, toujours suivi d'une garde ; on l'empêcha d'écrire, et sa réclamation fut sans effet.

Le décret de Milan condamnait à la confiscation tout navire neutre qui se serait laissé *visiter* par un croiseur Anglais. L'interprete juré du Conseil des Prises, chargé une fois de traduire les papiers trouvés à bord d'un Américain qui avait été saisi, trouva sur le livre de log du capitaine que son bâtiment avait été *hélé* par un vaisseau de guerre qui lui avait permis de continuer son voyage. Le Conseil des Prises voulut lui enjoindre de mettre sur la traduction le mot *visité*, au lieu de celui *hélé ;* mais comme il connaissait fort bien la signification du mot Anglais *hailed* et qu'il était juré, il ne voulut pas trahir son serment ni agir contre sa conscience ; il refusa de faire le changement qu'on lui demandait. Il perdit sa place de traducteur pour le Conseil des Prises.

Ce Conseil est composé de douze membres et d'un président. Le président actuel est un brigand, nommé Berlier, qui du tems de la Convention Nationale, reçut le sobriquet de *Berlier ôtage*, parceque c'était lui qui avait proposé la loi des ôtages. Par cette loi, le citoyen Berlier proposait de détenir comme ôtages tous les parens d'émigrés, et de les rendre responsables de la conduite de ceux-ci. Aujourd'hui cette loi rejettée par la Convention est mise en vigueur contre les parens des conscrits. Si un fils, neveu, ou cousin, est appellé pour la conscription, et ne se présente pas, tous ses parens, mâles et femelles sont tenus de fournir en sa place un substitut, ou bien sont exposés à subir procédure devant le tribunal correctionnel pour avoir favorisé l'évasion d'un conscrit. La peine est de deux ans d'emprisonnement, et une amende de 1000 jusqu'à 5000 francs, selon les moyens de l'accusé. Cette mesure a pour objet d'engager le peuple à dénoncer au gouvernement

tous ceux qui voudraient soustraire quelqu'un à la conscription. Ainsi on rend les parens délateurs de leurs propres parens.

Il y a encore dans ce Conseil un procureur impérial, lequel est M. Collet Descotils, homme intelligent et très honnête, et de plus un substitut.

Le dernier substitut du Procureur Impérial, auquel il n'a pas encore été donné de successeur était un certain Florent-Guyot, ex-constitutionnel, qui est maintenant en prison à l'hôtel de la Force, ayant été accusé d'une conspiration pour assassiner Bonaparte, de concert avec Jacquemont ex-tribun et ancien chef de division au ministere de l'intérieur, et les généraux Mallet et Cillet. Les sénateurs Garat et Tracy étaient aussi impliqués dans la conspiration, ainsi que le général Lemoine. On regarda dans Paris le complot prétendu comme une histoire faite à plaisir par le Préfet de Police Dubois, pour perdre les amis de Fouché, ministre de la Police-Générale ; ce qui reussit à un certain point. Ces malheureux furent mis en prison au mois de Mai 1808, et ils y sont encore.

Les causes ne se plaident jamais en public au Conseil des Prises ; tout s'y passe à *huis-clos*. L'avocat donne aux juges un mémoire imprimé. Le procureur-général impérial est de droit le défenseur des capteurs ; c'est lui qui fournit ses conclusions, lesquelles sont presque dans tous les cas converties en un décret impérial, les juges chuchotant ensemble un instant pour la forme, et décidant selon l'avis du procureur-général. Ce n'est pas assez pour Bonaparte : comme il veut savoir tout ce qui se passe au Conseil des Prises, il y entretient un espion dans la personne d'un de ses juges, lequel surveille tous ses collégues. Ce galant homme est M. le Camus de Néville ! ! Lorsque les conclusions de M. le Procureur-général ne sont pas concluantes, ce qui arrive quelquefois, quoique rarement, c'est M. le Camus de Néville qui dirige alors les délibérations de ces juges sans tache.

Il y a environ deux ans qu'un décret de Bonaparte exclut tous les bâtimens neutres de l'Elbe et du Véser, et ordonna aux autorités constituées à l'embouchure de ces fleuves d'informer de ce décret les navires neutres et de ne pas les laisser entrer. On les laissa néanmoins arriver sans rien dire ; mais dès qu'ils furent mouillés à Hambourg et à Bremen, ils furent séquestrés, et ensuite condamnés par le Conseil des Prises à Paris. Un M. Dukerque, négociant à Hambourg, fut envoyé à Paris comme député du Commerce, pour faire des réclamations ; on ne l'écouta seulement pas.

Les Américains n'ont pas cessé d'être pillés par les Français depuis le commencement de la Révolution. Ce sont des avanturiers Américains qui, par l'appat de gros bénéfices, fournirent la France de subsistances lors de la Convention. Ils furent étrangement déçus. Très peu furent payés en totalité, plusieurs ne reçurent jamais rien.

Lorsqu'en 1802, Bonaparte se fit donner la Louisiane par l'Espagne et la vendit 60 millions tournois aux Américains, il fut convenu qu'il y aurait sur ce payment 4 millions de piastres que le gouvernement Français employerait à l'acquittement des réclamations des citoyens des Etats-Unis contre ce gouvernement.

Le navire le New-Jersey, appartenant à la maison Nicklin et Griffiths de Philadelphie, retournait de Canton à Philadelphie avec une riche cargaison ; il fut pris par les Français et conduit à St. Jean de

Porto-Rico. Le général Hédouville, qui était alors commissaire national à St. Domingue, ordonna que le séquestre fut apposé sur ce bâtiment, soupçonnant que sa cargaison était propriété Anglaise. L'affaire fut référé au Conseil des Prises. Le propriétaire Américain craignant que la cargaison ne se gâtat, déposa entre les mains du général Hédouville 400 mille piastres pour obtenir la *main-levée*, et pour que le navire put se rendre au lieu de sa destination. Le Conseil des Prises à Paris déclara que la capture avait été *illégale;* mais comme le général avait dépensé pour son gouvernement l'argent qui avait été déposé, il donna pour le montant, des lettres de change sur le Directoire, lequel n'ayant pas le sou, ne put pas les payer. L'affaire en resta là jusqu'au moment où le prix d'achat de la Louisiane offrit les moyens de payer en entier ces armateurs ; mais il n'en fut rien. Cette affaire occasionna en Amérique beaucoup de discussions sur la mollesse que mit le général Armstrong à appuyer les réclamations de MM. Griffiths et Nicklin, mais cela est étranger au sujet.

Lorsque Bonaparte fit partir son expédition de St. Domingue, sous le commandement de son beau-frere Leclerc, les Américains s'empresserent de fournir aux Français tous les moyens de réduire et d'asservir de nouveau les Noirs. Leclerc, Rochambeau et Ferrand donnerent à profusion en payement leurs traites ou mandats sur le département de la marine à Paris. Pas une de ces traites ne fut payée, excepté dans un cas particulier qui concernait une maison Anglaise de la Jamaïque, Messrs. Lindo & Co. Encore est-il bon de savoir ce qui se passa en cette derniere occasion.

La maison de Lindo de Londres envoya à Paris un agent ou commis nommé Allsop, pendant le court intervalle de paix qu'il y eut entre les deux pays, afin de négocier les traites de Leclerc sur la marine, en payement des fournitures faites par la maison de la Jamaïque pour l'armée Française. Ces lettres de change avaient été duement acceptées : M. Allsop en avait déjà fait escompter quelques unes, et s'occupait de la négociation des autres. Ce fut un crime suffisant pour le priver de sa liberté. On lui dit à la police qu'il négociait des effets *qu'il savait bien ne pas devoir être payés.* Il fut mis en prison pendant quelque tems : mais par un caprice fort inattendu de la fortune, un beau matin il se trouva relâché et reçut le payement de ses effets.

En parlant de St. Domingue, M. Goldsmith prend occasion de rapporter un trait du général Rochambeau, auquel il conseille, en passant, de rester toute sa vie prisonnier en Angleterre, plutôt que de retourner jamais en France, où il se trouverait beaucoup plus mal que là où il est actuellement.

Lorsque le général Rochambeau commandait en chef à St. Domingue, il eut une dispute très vive avec le général Clausel, et quelques autres officiers. Il les fit tous arrêter au nombre de seize. Il se trouvait alors à St. Domingue un navire Américain, qui était consigné à M. Antoine Laussat, négociant au Port-au-Prince, et qui appartenait à MM. Smith et Ridgeway, négocians à New-York. Ce bâtiment était alors en charge pour l'Amérique. Le général Rochambeau envoya chercher le capitaine et lui ordonna de se tenir prêt à partir dans vingt-quatre heures, de recevoir à son bord le général Clausel et sa suite, et de les conduire en France, en Amérique, *ou en enfer.* Le capitaine remontra que son navire n'était qu'à moitié

chargé, que sa mâture et son grément n'étaient pas en état, et que le bâtiment faisait de l'eau. Le général répondit que cela lui était fort indifférent ; qu'il eut à se tenir prêt ainsi qu'il lui était ordonné, sans quoi il le ferait fusiller. Le capitaine alla trouver le capitaine de port, le suppliant de faire examiner son bâtiment, et de faire son rapport au général, qu'il lui était impossible de mettre en mer, sans faire courir le risque de la vie aux personnes embarquées à bord. Le capitaine de port confirma dans son rapport à Rochambeau le dire du capitaine du navire. Il n'en fallut pas moins partir. Après avoir tenu la mer pendant trois jours, le navire et la cargaison furent perdus sur les côtes de la Floride. L'équipage fut heureusement sauvé. Jusqu'à ce moment, M. Ridgeway qui est le consul Américain à Anvers, n'a pas reçu un dénier d'indemnité. La perte fut évaluée à 6000 livres sterling ! !

Ici se présente naturellement la question : " Quelle part le gouververnement Américain a-t-il pris dans cette affaire ?" La réponse est facile ; il ne parait pas qu'il en ait jamais pris aucune. Il n'a jamais jugé à propos de s'interposer auprès de son grand et puissant allié, de l'homme qui préside aux destinées de la France. L'expérience aurait pu être taxée d'ingratitude.

M. Goldsmith pose en fait que M. de la Grange, cet avocat aussi habile que désintéressé de tous les Américains à Paris, ne reçoit aucune espèce d'appui ni d'assistance de la part de la légation Américaine en France, quoique dans sa capacité, il soit souvent obligé d'y avoir recours. Or, comme le général Armstrong est reconnu pour un homme ferme et intelligent, et qu'il jouit personnellement d'une excellente réputation, il est clair qu'il dirige sa conduite d'après les désirs et probablement d'après les instructions secrettes de son gouvernement.

Tandis que les Américains exhalent des plaintes si vives contre la prétendue violation du droit des gens par le gouvernement Anglais, parce qu'il recherche les matelots Britanniques à bord de leurs bâtimens, voyons comment ils sont traités en France.

Tous les équipages des navires saisis de la maniere que l'on a dit ci-dessus, furent faits prisonniers de guerre, et envoyés aux différens dépots. Des centaines d'Américains pris à bord de navires marchands Anglais, y sont maintenant prisonniers. Ils ont été réclamés en vain par le ministre Américain. Il y a environ douze mois, il y en eut un petit nombre qui furent relâchés, mais l'ordre fut contremandé, et ils furent ramenés en prison. Il faut avouer qu'après des faits semblables envers des sujets Américains pris, non à bord des bâtimens de guerre Anglais, mais à bord des navires marchands, les partisans de l'Amérique ont bonne grâce à crier contre la détention à bord de la Chesapeake, de matelots Anglais, notoirement connus pour déserteurs des vaisseaux Britanniques !

Lorsque Bonaparte était à Bayonne, au mois de Mai dernier, organisant le vol et le meuetre en Espagne, il arriva à L'Orient un navire Américain, sous pavillon parlementaire, avec des dépêches de son gouvernement pour le général Armstrong, un sac de lettres de commerce, et un messager, M. Nourse. Ce navire avait ordre de se rendre sur le champ en Angleterre, et comme tout autre neutre, il en avait clairement le droit.

On commença par mettre le bâtiment en embargo. Le courier eut

la permission de se rendre à Paris, mais préalablement ses dépêches furent envoyées à Bayonne pour que l'Empereur en prit lecture. Ce ne fut que 15 jours après qu'on les envoya au général Armstrong. Tels sont les égards que le magnanime Napoléon a pour le droit des nations neutres et alliées, et pour le ministre accrédité d'une nation indépendante!

Ici M. Goldsmith révele dans une note un fait extraordinairement curieux pour l'histoire du tems. On verra à quels odieux artifices Napoléon doit la plus grande partie de ses étonnans succès.

Il y a dans le bureau du ministre des affaires étrangeres en France, des collections de copies figurées de l'écriture et des cachets des divers souverains, ministres et de presque tous les personnages marquans en Europe et en Amérique. Bonaparte ne se fait pas le moindre scrupule d'ouvrir les dépêches adressées au ministres accrédités auprès de lui. C'est par ce moyen qu'il s'est rendu maître de la forteresse de Magdebourg. Une lettre forgée, écrite au nom du Roi de Prusse et d'une écriture imitant celle de ce prince et sa signature, fut envoyée au général Kleist, le gouverneur de la place, lui enjoignant d'évacuer en toute hâte Magdebourg et de venir le joindre sur l'Oder. Cette lettre était cachetée d'un sceau qui imitait parfaitement celui du Roi de Prusse. Le gouverneur Kleist fut facilement induit en erreur.....

(La fin dans le numéro prochain.)

A L'EDITEUR DE L'HÉMISPHÈRE.

M. NEGRIN,

Je vois avec plaisir que vous avez inséré dans votre Journal le morceau que je vous envoyais dernièrement: ceci m'encourage à vous en fournir d'autres de tems en tems.

P.....

FRAGMENT.

.....Ne craignez jamais les hommes qui sont réellement amoureux; il n'y a rien de si triste que ces messieurs-là. Tous ces hommes à sentiment, qui ont de grands yeux blancs et fixes, qui poussent de gros soupirs, et qui sont toujours prets à se tuer pour ramasser un éventail, ne sont nullement à craindre; leur ridicule commence par faire rire, et finit par excéder.

Mais défiez-vous de ceux qui ont assez de sang-froix pour épier nos faiblesses, qui ont assez peu de sentiment pour faire usage de leur esprit, qui sont plus galans que tendres, qui ne font jamais de déclarations de peur d'effaroucher, et qui vont chez les femmes pour être aimés sans les payer d'un tendre retour:—Voilà ceux qui possédent le grand art de séduire; lorsque l'on est sans expérience, on ne les regarde que comme des connaissances aimables, on rit avec eux sans scrupule, on s'accoutume à les voir, on a peine à s'en passer: ils s'en apperçoivent, ils suivent toutes les gradations de la sensibilité, ils arrangent leur marche en conséquence; et la tête d'une femme est prise avant que sa main soit baisée.....

P.....

[COMMUNICATION.]

WASHINGTON, 10 MARS, 1810.

M. Negrin,

Je vous adresse une pièce intéressante que vous aurez la complaisance d'insérer dans votre utile Journal pour l'instruction de vos lecteurs, si vous la jugez digne d'y occuper une place.

PACIFICUS.

Coup d'Oeil et Observations Politiques sur la Mission du Chevalier ONIS *près les Etats-Unis d'Amérique, et les immenses possessions Espagnoles d'Outre-Mer.*

Bien souvent on parle beaucoup en politique pour ne pas dire grand chose; quelquefois on

parle peu pour dire beaucoup ; et finalement, en se donnant des peines incroyables, il arrive souvent qu'on ne termine rien. Nous pouvons raisonner sans conséquence ; et sans nous donner beaucoup de peine, dire des choses qui soyent à propos.

Nous observerons d'abord que nous avons entendu raisonner jusqu'à saciété nos grands politiques, tant sur nos affaires particulières, que sur ce qui a du rapport aux affaires d'Espagne et ses possessions en Amérique, et des conséquences probables qui découleront de l'état enchevêtré actuel des choses. Parmi une foule d'observations inutiles qui ont été faites, il s'en trouvaient qui étaient sans conséquence, d'autres très bien raisonnées, et la plus grande partie tout à fait déplacées ; mais entre les opinions politiques diverses qui ont été manifestées, une seule m'a paru mériter les réflections du lecteur : la voici telle que j'ai pu la recueillir.

A l'arrivée du Chevalier Don Louis de Onis aux Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Ministre Plénipotentiaire de la Junte Suprême d'Espagne, exerçant l'autorité du gouvernement au nom de l'infortuné Ferdinand VII' actuellement détenu captif en France par le moyen des artifices que Napoléon a pratiqués contre lui : la classe raisonnante du peuple Américain la considéra d'un bon augure pour terminer tous les différens qui existaient depuis long tems entre les deux nations ; mais quel fut son étonnement et ses regrêts, quand elle apprit que le Président l'avait refusé, sans décliner d'autre raison légitime, que celle où l'incertitude de la collision actuellement existante en Espagne laissait les affaires, pour en venir à un gouvernement régulier. Peut-on raisonnablement considérer cette excuse valable, ou bien ne la considérer que comme une défaite honnête ? Nous tâcherons de le démontrer ci-après, en nous occupant à analyser des faits.

Nous nous permettrons d'adresser, avant d'aller plus loin, quelques questions aux gens instruits sur le droit des nations, ainsi qu'aux publicistes éclairés : une nation quelconque n'a-t-elle pas un droit légal de repousser toute agression injuste d'un ennemi déloyal qui a l'intention bien prononcée de la subjuguer ? N'est-il pas plus naturel qu'elle se gouverne par elle même, (quelques défectueuses que leurs institutions paraissent aux étrangers) d'une manière analogue à son caractère, à ses usages, à ses mœurs et à ses intérêts, que d'être forcée avec la pointe des bayonnettes de recevoir le gouvernement qu'on veut lui faire accepter ? N'est-il pas plus conforme aux principes de justice, qu'elle soit gouvernée par un gouvernement de son choix, que par celui qui aurait été usurpé ? Quelle que soit leur réponse à cet egard, que nous ne voulons pas anticiper, nous hazarderons, en attendant qu'elle paraisse, une opinion fondée sur des réflexions bien approfondies par des gens instruits ; et si elle n'opère rien en faveur des opprimés, ell aura du moins le mérite de n'être pas ignorée.

Nous ne voyons pas qu'elle différence peuvent faire les gens impartiaux entre l'ambassade que notre premier Congrès envoya en France et en Espagne pendant que nous étions engagés à combattre pour notre indépendance, pour notre liberté, et pour secouer le joug Anglais, et celle du Chevalier de Onis près les Etats-Unis. Il nous semble qu'elles ont la même similarité ; et même la différence, s'il y en a quelqu'une un peu essentielle, se trouve être en faveur de la nation Espagnole.

Les Etats-Unis étaient engagés dans des contestations qui avaient pour objet de secouer le joug des Anglais leur souverain légitime ; mais les Espagnols pourquoi combattent-ils ? Hélas ! pour repousser des agressions non provoquées d'un ami perfide, d'un usurpateur avide, qui a fait usage de la ruse, et qui emploi encore tout ce que l'astuce a de plus odieux pour les plonger dans un esclavage des plus avilissans. Nos ministres furent accrédités auprès de ces cours en dépit de la circonstance, et quoique nos affaires fussent encore enveloppées dans un embrion d'incertitude, ils y traiterent des affaires relatives à leur mission, de même que si nous avions été revêtus d'une existence politique. Donc, nos ministres ayant été reçu sans la moindre difficulté auprès de deux cours dans un tems où nous étions considérés un peuple rebelle à l'autorité de notre souverain légitime ; par quelle fatalité celui de la nation Espagnole, nation puissante, qui existe en corps politique depuis bien des siècles, et qui combat pour conserver un gouvernement de son choix et son indépendance, a-t-il été refusé par l'exécutif d'une nation qui est encore dans son berceau ? Craignait-il de déplaire au puissant monarque qui s'occupe sans relâche à usurper l'Espagne, et à asservir tout l'univers ; ou bien craignait-il de s'attirer un châtiment rigoureux en l'accréditant ? Est-ce, enfin, parce que nous n'avons pas en apparence une force imposante

composée de mercenaires pour appuyer nos prétentions et nos droits, telle que celle que ces deux états possédaient alors, qui a contribué a le faire rejetter ? Mais, outre la bravoure de notre brave milice, qui est une force substantiellement suffisante pour repousser toute agression étrangère, un large fossé nous sépare des atteintes de ces ambitieux aveuglés, qui sacrifient sans le moindre remord, des nations entières pour arriver à leur but. D'ailleurs, outre les raisons plausibles qni viennent d'être déduites, nous donnerions une bien faible idée de notre énergie, de nos ressources et de notre justice, si nous n'avions pas d'autres motifs !

Qu'étions-nous quand nos ministres furent envoyés et accrédités en France et en Espagne ? Un peuple faible et isolé, n'ayant encore aucune existance politique, et qui plus est révoltés contre un souverain qui avait un droit aussi légal de nous gouverner que nous en avions un imprescriptible d'administrer nos propres affaires ; et si la force avait prévalu contre nous, (quoiqu'elle soit la loi de l'injustice) nous gémirions encore sous le joug. Qu'est maintenant l'Espagne, ou qu'était-elle quand il plut à notre exécutif de rejetter son ministre de paix ? une nation puissante, riche en ressources et en population, constituée en corps politique depuis un tems immémorial : et pardessus tout, qui lutte contre l'injustice, et pour repousser les agressions d'un usurpateur qui n'a pas plus de droit à sa couronne que moi j'en ai sur la propriété de mon plus proche voisin. Outre son immense population de la Métropole, cette nation a des établissemens vastes et populeux sur les confins des Etats-Unis, dont les gouvernemens peuvent prendre ombrage de la conduite ambigüe que l'exécutif a tenue à l'égard du ministre de leur souverain, et nous conduire dans un labyrinthe de difficulté, d'où il nous sera difficile de nous tirer. N'aurait-il pas été plus loyal, et plus conforme à la saine politique d'agir à l'égard de ce peuple généreux, qui combat pour maintenir intacte son indépendance et son existence politique, de la même manière que son gouvernement le fit alors au notre, dans un tems où nous étions engagés dans des contestations auxquelles il n'avait d'autre intérêt que celui de donner du secours aux opprimés ? Quelles raisons politiques qu'ait eu notre exécutif de refuser a accréditer un ministre qui repésente une nation puissante, dont le compact social n'est pas encore dissout, et qui était revêtu des pouvoirs les plus amples par son souverain à faire aux Etats-Unis les concessions les plus avantageuses, nous les considérerons toujours fondés sur des calculs erronés ; car un gouvernement bien avisé doit avoir à cœur les intérêts de sa nation, plutôt que toute autre considération : et il nous semble qu'en accréditant un ministre qui était revêtu d'instructions propres à faire des réparations aux Etats-Unis qu'ils avaient un droit incontestable d'attendre, c'était ne pas les négliger.

De tous les défauts inhérens à l'espèce humaine, celui de l'ingratitude nous parait le plus odieux. N'est-ce pas nous montrer ingrats que de refuser péremptoirement à rendre le réciproque à une nation magnanime dont l'amitié pourrait nous être en tems et lieu de la plus grande utilité. Qu'avons nous à espérer de celui qui travaille en secret à s'emparer de tout l'univers ? Rien, sinon d'en être tôt ou tard aussi subjuguées. S'il parvient à se rendre maître du Méxique, (qu'à Dieu ne plaise pour notre bonheur et notre sécurité) soit par quelqu'unes de ses ruses accoutumées ou à force ouverte, nous sommes exclus à jamais de toute communication directe et indirecte avec cet important pays ; et nos possessions de la Louisianne que nous n'occupons que d'une manière précaire, (quoiqu'elle nous ait couté l'importante somme de quinze millions de piastres) à cause de la différence du langage, de mœurs et d'habitudes de ses habitans avec le notre, et du germe insurrectionnel qui existe dans le cœur d'un peuple qui a tant de similarité avec le caractere vif, pétulant et enjoué du Français, tomberont sans la moindre difficulté entre ses mains. Si le malheur voulait que les choses arrivassent comme il vient de l'être observé, l'indépendance et l'existence des Etats-Unis, ayant un voisin aussi turbulent et aussi ambitieux à leur côté, ne serait-elles pas en danger? Oui son indépendance serait compromise ; et quand il n'en serait plus tems, nous nous écririons, d'un accent douloureux, quelle erreur notre gouvernement commit en ne pas accréditant le Chevalier de Onis !

Nous venons de faire quelques observations lumineuses sur les conséquences probables qui peuvent découler du refus que notre gouvernement a fait d'accréditer le ministre d'une nation puissante, qui a des droits imprescriptibles à maintenir, examinons impartialement les bénéfices qui auraient pu résulter pour les Etats-Unis, en se liant de bonne foi avec l'Espagne

d'une amitié réciproque, tant du côté de la métropole que de celui de ses possessions immenses d'outre-mer.

Si le peuple des Etats-Unis se trouva flatté de la réception amicale que le gouvernement Espagnol fit à son ministre dans le tems qu'il était occupé à se débarasser du joug de son souverain légitime, qu'il trouvait trop pesant, pourquoi ne voudrait-on pas que les Espagnols des deux hémisphères qui combattent pour une cause aussi juste que l'était la notre, et plus légitime sans contredit, par la raison sans réplique qu'ils étaient indépendans quand la ruse fut employée pour les plonger sous un joug asservissant ; et nous, nous étions sujets lorsque nous voulumes en sortir, ne l'eussent-iis pas été aussi, si nous avions eu la générosité de tenir une pareille conduite à leur égard ? Sans doute ils auraient été très satisfaits ; mais nous craignons bien qu'ayant tenu une conduite toute opposée, leur indignation ne se fasse ressentir contre nous d'une manière éclatante, et que les Etats-Unis n'ayent perdu à jamais l'occasion favorable de terminer amicalement des difficultés qui existaient depuis longtems avec cette puissante nation. Si l'on objectait par hazard à cette assertion que l'Espagne sera tôt ou tard subjuguée, on serait en droit de répliquer avec succès, que ses possessions d'outre-mer, d'après des probabilités indubitables ne le seront jamais ; et que liés d'amitié et d'intérêt avec les gouvernemens indépendans qui s'établiront probablement des débris de celui d'Europe dans le *Nouveau Monde*, nous pourrions défier tous les ambitieux de l'univers. Mais il a plu à notre gouvernement, dans sa profonde sagesse, de mettre un obstacle insurmontable à une perspective si belle, et laisser échapper une occasion des plus favorables pour accélérer ce grand objet,, qui ne se présentera peut-être jamais. Croit-il, par-là, s'être attiré l'amitié de ce gouvernement colossal qui s'aggrandit des débris de ceux qu'il détruit ; qui nous vexe d'une manière à décourager, et qui a mis à notre commerce innocent des entraves insurmontables pour le seul plaisir de nous réduire à la mendicité ? Non. La triste expérience des autres peuples, nous a convaincu qu'il ne respecte pas plus ceux qu'il qualifie ses amis que ceux qui sont ses ennemis. Le malheureux Roi d'Espagne en est un exemple (entre des milliers) trop récent et trop frappant pour l'avoir oublié ; et certainemrnt les Etats-Unis ne seraient pas plus épargnés d'avoir rejetté le Chevalier de Onis que s'ils l'avaient accrédité.

D'après ce qui vient d'être observé, il semblerait qu'il répugne à notre exécutif de voir qu'une nation, avec laquelle nos relations commerciales et nos rapports directs peuvent devenir des plus conséquens, fasse quelques efforts pour tâcher de maintenir une indépendance que toute nation civilisée doit chérir. Pourquoi montrer plus de préférence pour un gouvernement qui peut nous faire que du mal, qu'à une nation dont nos relations peuvent nous être qu'avantageuses ? Qu'avons nous a espérer de Napoléon s'il vient à bout de tout assujettir ? Rien de plus qu'un mépris bien mérité, des vexations qu'il serait hors de nos forces de faire redresser, et pardessus tout d'en être aussi à la fin subjugués. Qu'avions nous à gagner avec l'Espagne et ses riches possessions de l'Amérique, si la politique tortueuse et ambiguë de notre exécutif, n'avait pas trouvé à propos de refuser les offres avantageuses qui lui furent loyalement présentés par le Chevalier de Onis ? Avant que les contestations actuellement pendantes en Europe soyent terminées, nous aurions pu nous dédommager des pertes que la politique machiavelique des gouvernemens Anglais et Français nous ont occasionnées par leurs ordres et décrets injustes, en faisant un commerce non interrompu à la métropole Espagnole et à ses riches possessions de l'Amérique. Le commerce des colonies insulaires Espagnoles ; celui du Méxique, de la Terre Ferme, du Pérou, du Chili, du Paraguay et du Brésil, nous serait sans contredit plus avantageux et plus lucratif que celui éventuel que nous faisons avec la France et toutes ses possessions, par la raison bien simple que l'Espagne et ses colonies ont besoin des productions de notre pays ; nous, de celles de leur sol pour notre consommation ; et la France n'a presque besoin de rien. On nous observera peut-être que nous fournissons en tems de guerre du café, du sucre, du coton, &c. à la France, et que ce commerce vaut bien la peine que nous y fassions attention. Vaines et frivoles observations ! Outre qu'un pareil commerce est très précaire, où nous procurons nous ces précieuses productions ? Et si nous sommes exclus de commercer avec les colonies Espagnoles, où pourrons nous nous les procurer ? N'est-il pas du dernier ridicule de nous être inconsidérément privés d'une ressource aussi lucrative,

et nous être attiré l'inimitié d'un peuple voisin du notre, qui peut devenir très dangereux à notre tranquillité.

Le Méxique confine la Louisianne; les deux Florides confinent aussi la Louisianne et la Géorgie: si notre conduite à l'égard du Chevalier de Onis est considérée sous un point de vue hostile ainsi qu'il y a tout lieu de le craindre, par les gouvernemens Espagnols des deux mondes, n'est-'il pas à craindre que cela nous entraine dans uu abyme de difficultés? S'il résulte des malheurs de ces difficultés, notre gouvernement n'aura-t-il pas à se les reprocher? Oui sans doute il aura à se les reprocher; mais nos lamentations et nos regrets cachés ne nous dédommageront pas plus des pertes que nous aurons encourrues par l'irrésolution de notre exécutif, que des désastres qui en résulteront.

Outre l'avantage inappréciable qui aurait découlé, (pour le commerce) de la réception du Chevalier de Onis, nous nous sommes exclus du privilége de jouir des grandes concessions qu'il était autorisé à nous accorder. La Louisianne s'en serait bien trouvée, et notre trésor épuisé par des spéculations théoriques, aurait été amplement rempli.

Quand le Chevalier de Onis présenta ses lettres de créance à notre exécutif, il était autorisé à offrir l'importante somme de *huit millions de Piastres*, pour nous tenir lieu d'indemnité des spoliations que les croiseurs Espagnols, sous l'influence du gouvernement Français, avaient commises sur notre commerce neutre; et huit millions de piastres versés dans notre trésor affamé, n'auraient pas été à dédaigner. Il était en outre autorisé de régler les limites de la Louisianne qui étaient et sont encore en litige, dont les contestations nous avaient ci-devant presqu'enveloppés dans une guerre ouverte avec l'Espagne; et il n'y a pas le moindre doute que nous eussions obtenus, d'après ces dispositions pacifiques, la libre navigation de la rivière Mobile jusqu'à Pensacola à travers le territoire de la Floride, pour déboucher les productions de nos provinces de l'ouest, si nous n'avions pas agi contre le bien de nos intérêts. *Huit Millions de Piastres!* et tant de belles concessions, devaient-elles être refusées? Nous laissons aux gens réfléchis qui raisonnent, le soin d'en décider.

Notre gouvernement influencé sans doute par la puérile crainte de déplaire à un monarque qui ne respecte rien lorsqu'il est guidé par l'intérêt, ou bien par des motifs peu dignes d'un gouvernement indépendant, rejetta avec connaissance de cause, refusa une si belle occasion pour terminer nos différens avec l'Espagne, et négligea de se lier d'une amitié sincère avec une nation qui pourra être dans la suite un boulevard à notre indépendance comme nous pourrons un jour en être un à son égard. Etait-il frappé de la crainte qu'un jour l'intrus destiné a asservir l'Espagne, par le destructeur et le créateur des rois, lui demandat compte de la condescendance qu'il aurait manifestée pour une nation qui a droit d'être persuadée que les peuples qui savent apprécier la liberté à sa juste valeur, s'intéressent à son malheureux sort, et qu'il lui fit regorger les *Huit Millions de Piastres* qu'il aurait reçu? Mais si les intérêts de son pays avaient guidé ses réflexions plutôt que toute autre considération, il se serait apperçu sans beaucoup d'efforts, qu'étant liés d'amitié et d'intérêt avec le gouvernement qui s'établira probablement en Amérique si l'Espagne succombe, nons aurions pu défier ses menaces impuissantes, ainsi que les injustices de tous les gouvernemens ambitieux et turbulens de l'Europe.

Ainsi, de quel côté que la question soit considérée, on s'appercevra toujours que notre gouvernement, outre qu'il n'a pas bien entendu l'importance de nos intérêts en se refusant de reconnaître comme ministre de la nation Espagnole le Chevalier de Onis (qu'il serait encore à tems d'accréditer, s'il n'est pas retenu par une fausse honte) parait avoir une propension déterminée à donner la préférence aux gouvernemens usurpés sur ceux dont la légitimité est incontestables: qu'il est attiré par une force invisible, puissante et irrésistible qui l'entraine malgré lui, vers les gouvernemens qui sont portés plutôt à arrêter les progrès de notre prospérité qu'à nous être propices; et qu'une autre force répulsive inconnue l'éloigne de tous ceux qui pourraient au besoin nous être d'un grand secours. Quelle est donc cette fatalité qui le fait agir depuis quelque tems d'une manière aussi opposée au bien général; est-ce erreur ou bien c'est volontairement? Serait-il tourmenté de l'ambition secrette, tout en se montrant populaire, de substituer un despotisme absolu, aidé par le créateur des rois et destructeur des républiques, aux sublimes et inappréciables institutions que notre père politique commun, l'immortel Washington, avait sagement établies? Non. Nous sommes portés à

croire que ses intentions sont pures, mais qu'elles ne sont pas assez réfléchies ; et qu'à défaut de conseillers bien intentionnés il commet des erreurs. S'il arrivait qu'il eut des intentions perverses (ce que nous sommes éloignés de croire) et qu'il travaillat clandestinement à détruire notre précieuse liberté, (seul pays sur la terre où elle soit révérée) malheur au téméraire qui osera le premier porter ses mains sacriléges sur l'arche sacrée de notre liberté !!! PACIFICUS.

Résumé Politique.

L'expédition de l'Isle de Walcheren est terminée. Pour en mieux exécuter l'évacuation on y a envoyé de nouvelles troupes pour la défendre pendant l'embarquement des munitions et approvisionnemens de l'armée et des propriétés particulières. On a fait sauter toutes les redoutes et fortifications qui défendaient l'approche de Flessingue. On peut appeller cette expédition une *faillite* de calcul dans les spéculations Anglaises. Mais il n'en est pas de même des autres expéditions, exécutées avec même beaucoup de rapidité et de précision telle que l'Isle de la Guadeloupe et des autres possessions Françaises dans les Indes Occidentales. Ces expéditions ont si bien réussi qu'il ne reste pas un pié de terre à la France. Dans les Indes Orientales, l'Isle de Bourbon est déjà prise, et l'Isle de France doit immanquablement succomber. C'est la politique Anglaise de s'emparer de toutes les possessions Françaises et de ses alliés dans les deux Indes, et de ne leur pas laisser un pouce de terrein. Ils en ont déjà assez en Europe où la France la tient dans les griffes multipliées de ses aigles et de ses aiglons.

Les Isles Ioniennes ont subi le même sort que les Indes, et il en sera de même partout où il y aura une espace d'eau ou un abyme entre deux terres. Dieu, dit à Adam, pour tes pêchés, tu est banni de ce lieu *(le Paradis Terrestre)*.—George III, ayant la suprématie des mers et des abymes, précipitera dans ces derniers tous ceux qui assez intrépides contreviendront à son commandement, partout où ils seront trouvés en flagrant délit. Napoléon I, en prétend autant par terre où il a le pouvoir en main :—" *Tu sera banni du continent où j'habite*," en parlant de l'Anglais et de ses alliés ; ainsi voilà ce que c'est, on s'arroge des titres qui sont copiés du tems du Barbarisme et qui approchent plutôt des tribus Indiennes de l'Amérique que des peuples civilisés.

Par les dernières arrivées d'Espagne, nous avons reçu la nouvelle que l'armée Française était devant Cadix, et qu'elle s'était emparée du Port Ste. Marie d'où la ville qui est à peu près vis-à-vis, obtenait toute son eau, et que les Français s'y fortifiaient rapidement malgré que les Anglais faisaient de vives canonnades pour les en empêcher. Un Parlementaire a été envoyé à Cadix pour en demander la reddition au nom de son souverain et ami légitime le Roi Joseph ; la réponse fut que le peuple loyal de Cadix ne reconnaissait d'autre Roi que Ferdinand.

La Junte se trouvait à l'entrée de la Baie de Cadix sur la petite Isle d'Illea. Les vaisseaux Français et Espagnols au nombre de dix-sept étaient tous prêts à mettre à la voile. L'Amiral Anglais Purvis, avec 12 vaisseaux était à Cadix et paraissait diriger les moyens de défense que l'on employait. Toutes les affaires languissaient, et la foule du peuple venue de toutes parts était immense, et l'eau faisait la disette principale de Cadix. On attendait des renforts de Lisbonne et de Gibraltar.

Le Gén. Romana écrit à la Junte le 6 Fév. qu'il a réuni 70,000 hommes.

L'armée Anglaise était à Coimbra et une colonne de l'armée Française à Badajos ayant la rivière du Tage entre eux. En cas d'événemens facheux les transports Anglais et quantité d'autres bâtimens étaient tous prêts pour transporter les troupes, les Américains et tous ceux des habitans qui voudront échapper à la tyrannie de Bonaparte.

Par l'arrivée d'un bâtiment à Salem de Liverpool, il a été reçu des avis de Londres jusqu'au 25 Janvier dernier, qui font mention de l'ouverture du Parlement Britannique et du message de sa Majesté aux deux chambres dans lequel elle déplore amèrement la rupture de la négociation avec l'Amérique, et promet nonobstant cela, qu'il est prêt à renouveller les négociations pour la paix avec l'Amérique.

L'anniversaire de la coronation de S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies, Alexandre I, eut lieu Lundi, 26 Mars 1810.

M. Daschcoff, Chargé d'Affaires de ce Potentat près les Etats-Unis, donna un bal splendide et magnifique où se sont trouvés les personnes distinguées des deux sexes les plus respectables de Philadelphie. La façade de son Hôtel était illuminée d'un parterre de lumières considérables supportée sur le trottoir, ce qui donna lieu à un concours immense de monde. Au second étage à l'une des fenêtres figurait un superbe tranparent en honneur et en commémoration du jour, qui consistait en une couronne impériale de Russie avec cette devise *Alexandre I*, surmontée d'un Rouleau, ayant ces mots *Couronné le* 24 *Mars* 1801. Au dessous paraissait un navire Américain avec Archangel, &c. Le tout était emblêmatique des relations amicales et commerciales existantes entre les Etats-Unis et la Russie.

La foule des spectateurs augmentait de plus en plus, et la fermentation devenait extrêmement dangereuse. Les uns tronvèrent que ce transparent était très à propos; d'autres que c'était une insulte intentée au pavillon Américain, en ce que la couronne surmontait le navire Américain, et d'autres répondirent, voudriez-vous la voir par dessous le navire! Quelle perspective pour un transparent si on y mettait l'aigle de cette façon! Enfin le tumulte devint général, et un jeune officier au service des Etats-Unis ayant prit fait et cause pour le peuple comme ennemi juré des couronnes tira deux coups de pistolets à travers le transparent au moment qu'on le faisait éteindre et que la compagnie passait au banquet; les balles ayant passé près de M. Daschkoff.

L'officier fut arrêté le lendemain matin et conduit devant l'échevin Keppele il déclara avec intrépidité, qu'il avait conçu être un de ses premiers devoirs comme officier Américain d'abattre et d'amener toute couronne.

L'échevin ne lui a pas moins fait fournir un cautionnement de 4500 Piastres pour paraitre à la prochaine Cour Suprême des Etats-Unis, &c.

CORRESPONDANCE.

Pacificus nous parit être un Américain qui a fait des progrès dans la langue Française; malgré ses fautes de langue qui sont un peu fréquentes, nous louons ses intentions; et nous espérons que nos lectéurs voudront bien faire leurs remarques avec indulgence.

☞ Nous avons reçu mais trop tard pour ce numéro une autre communication de notre correspondante P..... que nous insererons dans notre prochain. Egalement une communication sur le gouvernement d'Hayti.

Le prix de L'Hémisphère est de Dix Piastres par an, payables d'avance.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.